



Un ami à moi gère un bar qui est non fumeur comme le décret anti tabac le prévoit..

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 4 mars 2008

Un ami à moi gère un bar qui est non fumeur comme le décret anti tabac le prévoit. Un bar voisin concurrent autorise ses clients à fumer. Cette situation n'est pas normale. Que peux faire mon ami pour faire respecter ce décret tout en gardant quand même sa confidentialité ?

Merci de me répondre.

Réponse :

Si vous estimez être victime d'une concurrence déloyale, vous n'avez aucune raison de souhaiter conserver l'anonymat car il est normal de protéger son patrimoine.

Appelez le commissariat de police ou la gendarmerie la plus proche et dites leur exactement ce que vous venez d'écrire. Si vous tenez à rester anonyme, précisez-le.